

N° 2019 / 33
Séance du 3 décembre 2019
Avis du collège

Objet : Protocole d'accord pour un développement durable de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim

Un projet de protocole d'accord pour un développement durable de l'aéroport de Strasbourg – Entzheim a été soumis au collège de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires. Elaboré dans le cadre de la commission de suivi du protocole de 1998, il actualise le cadre d'exploitation pour l'aéroport et précise les mesures d'accompagnement engageant les parties signataires.

Le collège émet un avis favorable à ce projet de protocole.

Si par la suite, les mesures de restriction que contient ce projet de protocole devaient être encadrées par des textes réglementaires, l'Autorité souhaiterait être saisie afin de pouvoir confirmer son avis favorable.

Le président



Gilles Leblanc